

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2026/ 19

Interdiction de stationnement,
Interdiction de circulation,

Le lundi 26 Janvier 2026,
De 07h00 à 19h00

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de la désinstallation
des décos de Noël, il est nécessaire
d'interdire le stationnement sur la partie gauche
du parking du Square des Etats-Unis et d'interdire
la circulation et le stationnement, devant les
numéros 1 et 3 du Square des Etats-Unis, le lundi
26 Janvier 2026,

ARRÊTONS

Article 1 : La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, devant les numéros 1 et 3 du Square des Etats-Unis, le lundi 26 Janvier 2026 de 07h00 à 19h00.

Article 2 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant,
sur la partie gauche du parking du Square des Etats-Unis et devant les numéros 1 et 3 du Square des Etats-
Unis, le lundi 26 Janvier 2026 de 07h00 à 19h00.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies
conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la
Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Les panneaux signalant l'interdiction de circulation et l'interdiction de stationnement seront
posés par les services techniques.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour
saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi
notamment au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site
www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le

14 JAN. 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation,



Daniel GUÉDRAS
4 ème Adjoint au Maire